

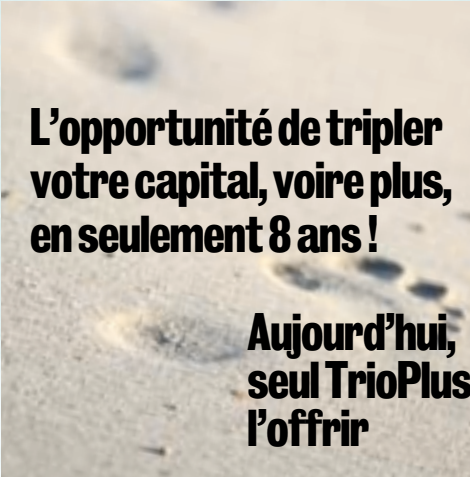
TRIOPlus



L'opportunité
de tripler ou plus
votre **capital**
en seulement **8 ans**

FCP garanti,
agréé par la COB





**L'opportunité de tripler
votre capital, voire plus,
en seulement 8 ans !**

**Aujourd'hui,
seul TrioPlus peut vous
l'offrir**

- ▶ **TrioPlus** est un Fonds Commun de Placement indexé sur un panier de 15 actions "Blue Chips" aux fondamentaux de grande qualité. Il met en œuvre un principe exclusif et totalement innovant, né de la recherche en ingénierie financière de la SG. TrioPlus vous offre l'opportunité unique de tripler ou plus votre capital en seulement 8 ans, dans un environnement de risque contrôlé. Il offre entre autres une **garantie totale et inconditionnelle du capital à l'échéance**.
- ▶ **TrioPlus** peut être souscrit dans le cadre fiscal particulièrement avantageux de l'assurance vie. Il est géré par Lyxor Asset Management, filiale à 100 % de la Société Générale, spécialisée dans la gestion de ce type de fonds, et a reçu l'agrément de la COB.

Objectif : triplez ou plus votre capital en 8 ans

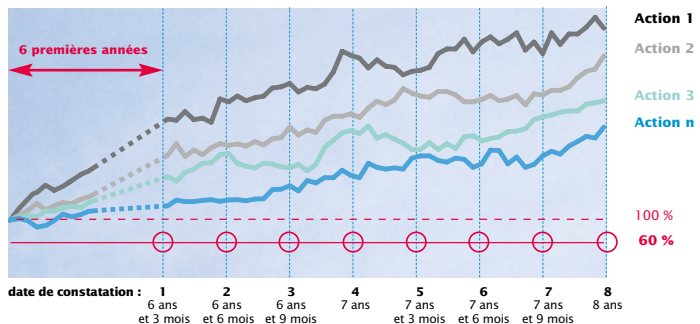
¹ : moyenne des valeurs du panier constatées chaque année sur 8 ans (en % de sa valeur initiale). Le panier est équipondéré le 27 juin 2001. Si une valeur constatée est inférieure à sa valeur initiale, c'est cette dernière qui sera prise en compte dans le calcul de la moyenne.

TrioPlus vous offre à l'échéance le montant maximum entre :

300 % du capital investi
et **120 % de la valeur finale du panier ¹**

si, lors des 7^e et 8^e années, aucune action du panier ne clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial (celui du 27 juin 2001) le dernier jour ouvré des 8 derniers trimestres.

Pour un investissement initial de 10000 Euros et une valeur finale du panier de 200 %, vous recevrez le montant maximum entre : 30000 Euros et $120 \% \times 200 \% \times 10000 = 24000$ Euros, donc 30000 Euros



Les 6 premières années constituent donc une phase de croissance pour les actions du panier.

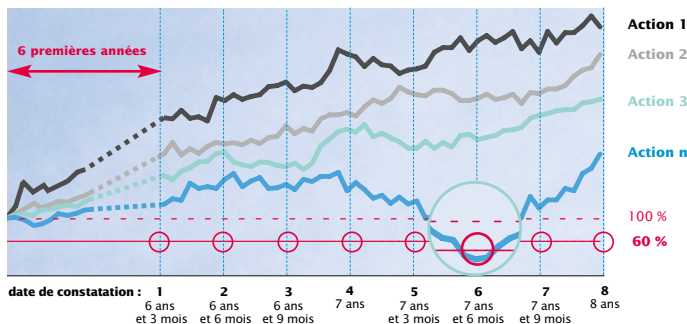
300 % en 8 ans, c'est un **taux de rendement actuariel de 14,72 %**, plus de 3 fois supérieur au taux de l'OAT de même échéance. Une performance exceptionnelle dans les conditions actuelles de marché !

Et TrioPlus peut faire encore plus, si 120 % de la valeur finale du panier représente davantage.

Pour un investissement initial de 10000 Euros et une valeur finale du panier de 280 %, vous recevrez le montant maximum entre : 30000 Euros et $120 \% \times 280 \% \times 10000 = 33600$ Euros, donc 33600 Euros

Performance et sécurité : les mots d'ordre de TrioPlus

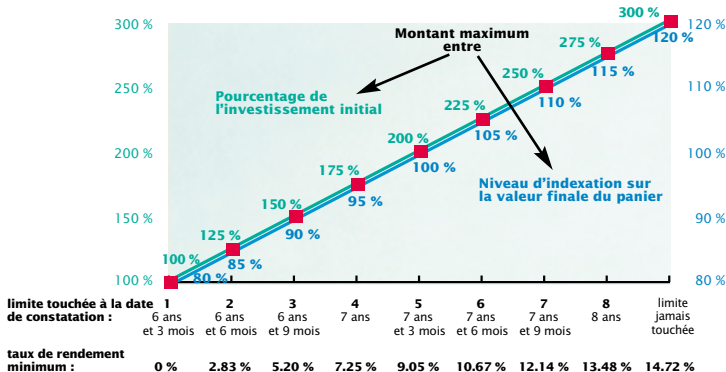
Si au moins une action clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial (celui du 27 juin 2001) à l'une des 8 dates de constatation trimestrielle, TrioPlus met en œuvre **un principe unique d'optimisation de la performance.**



► **Vous avez la garantie de retrouver à l'échéance au minimum votre investissement initial.** Cette garantie est donnée par la Société Générale, notée Aa3 par Moody's et AA- par Standard & Poors ;

► Vous bénéficiez du montant le plus élevé entre un pourcentage de votre investissement initial (100 %, 125 %, 150 %...) et une forte participation à la hausse du panier (80 %, 85 %, 90 %... de sa valeur finale). Ces pourcentages dépendent de la date à laquelle une action a touché la limite. Plus la limite est touchée tard et plus ils sont élevés.

Les formules de remboursement possibles en fonction de la date à laquelle une action a touché la limite.



15 actions "Blue Chips" aux fondamentaux de grande qualité

Les 15 actions du panier ont été sélectionnées parmi les plus grandes capitalisations boursières mondiales selon des critères bien précis :

- Appartenance à l'indice boursier de référence de leur pays
- Présence sur les principaux secteurs de l'économie mondiale
- Place de leader dans leur domaine d'activité
- Forte notoriété de leurs produits et services
- Consensus positif des plus grands bureaux d'analyse mondiaux
- Potentiel de développement à long terme

Le pourcentage indiqué entre parenthèses correspond au Consensus Bloomberg de chaque action en date du 3 avril 2001. Il représente la part des recommandations positives ("Achat" ou "Conserver") sur l'ensemble des recommandations émises par les plus grands bureaux d'analyse mondiaux au cours des 12 derniers mois.

Canon
Électronique, Japon
(100 %) Spécialiste des appareils de bureautique et des périphériques informatiques.

Carrefour
Distribution, France
(82 %) Leader européen et N° 2 mondial de la distribution alimentaire.

CGNU
Assurance, Royaume-Uni
(95,8 %) 1^{re} compagnie d'assurances anglaise et 6^e au niveau mondial.

Chevron
Pétrole, États-Unis
(100 %) 2^e compagnie pétrolière américaine, en cours de fusion avec Texaco, le N° 3 américain.

Commerzbank
Banque, Allemagne
(71,4 %) 4^e banque commerciale allemande aux activités très diversifiées.

Danone
Agroalimentaire, France
(96,4 %) Un des géants mondiaux de l'alimentaire et le leader des produits laitiers et des biscuits.

Du Pont de Nemours
Chimie, États-Unis
(94,4 %) Leader des activités chimiques aux États-Unis, présent dans plus de 65 pays.

Ericsson
Télécoms, Suède
(77,5 %) Un leader global dans la vente d'équipements téléphoniques.

General Motors
Automobile, États-Unis
(95,5 %) 1^{er} constructeur automobile au monde ; des marques comme Buick, Cadillac, Chevrolet, Pontiac et Saab.

Lafarge
Matériaux de construction, France
(91,3 %) Leader mondial des matériaux de construction.

Pfizer
Pharmacie, États-Unis
(97,3 %) Parmi les 5 premiers groupes pharmaceutiques mondiaux.

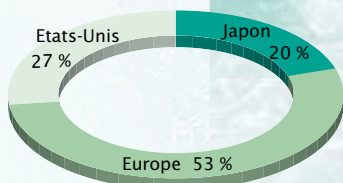
Sony
Électronique, Japon
(82,6 %) N° 2 mondial de l'électronique de grande consommation.

TotalFinaElf
Pétrole, France
(89,1 %) 4^e groupe pétrolier mondial, implanté dans près de 100 pays.

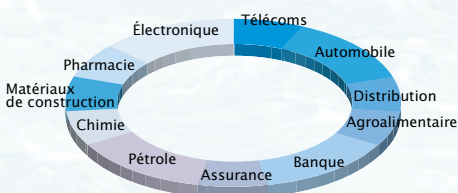
Toyota
Automobile, Japon
(100 %) 1^{er} constructeur automobile japonais et 4^e au niveau mondial.

UBS
Banque, Suisse
(93,5 %) 1^{er} groupe bancaire suisse et leader mondial de l'asset management.

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Des résultats historiques à la hauteur de vos attentes

Ces simulations sont le résultat d'estimations de SG à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par SG, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive.

I : Ericsson ne cotant que depuis le 4 janvier 1982, l'action n'a été intégrée dans les simulations qu'à partir de cette date.

L'objectif de ces tests est de simuler la performance offerte par des produits de mêmes caractéristiques que TrioPlus (même durée, même panier¹, mêmes formules...) lancés à de nombreuses dates dans le passé.

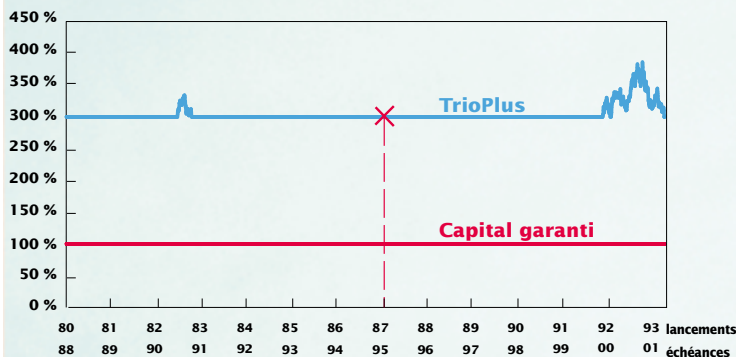
3 459 tests ont été réalisés sur des produits similaires lancés chaque jour ouvré entre le 1^{er} janvier 1980 et le 2 avril 1993.

LES RÉSULTATS SONT EXCEPTIONNELS :

Dans 100 % des cas, vous auriez triplé ou + votre capital en 8 ans !

✗ Exemple de lecture

Un produit similaire lancé le 1^{er} janvier 1987 et arrivant à échéance le 1^{er} janvier 1995 aurait offert à l'échéance 300 % du capital investi.



- ▶ **Dans 87.5 % des cas : vous auriez triplé votre capital**
taux de rendement actuariel = 14,72 %
- ▶ **Dans 12.5 % des cas : vous auriez reçu 120 % de la valeur finale du panier, ce résultat étant supérieur à 300 %**
taux de rendement actuariel > 14,72 %

	Moyenne	Maximum	Minimum
Dernière VL	303.7 %	386.2 %	300.0 %
Taux de rendement actuariel	14,90 %	18,40 %	14,72 %

Questions Réponses

► **Que se passe-t-il si une des actions du panier disparaît, par exemple en cas de fusion ou d'OPA ?**

En cas d'OPA, la société de gestion pourra remplacer l'action en question par l'action absorbante. S'il s'agit d'une fusion, elle pourra être remplacée par la nouvelle action du groupe.

Si l'événement ne donne pas droit à une nouvelle action, comme par exemple en cas de nationalisation, l'action sera remplacée par une action du même secteur ou offrant une qualité de crédit et une liquidité équivalentes.

► **Le panier est composé d'actions internationales et les parts du FCP sont libellées en Euro. TrioPlus est-il sensible aux taux de change ?**

TrioPlus offre une garantie de change pour toutes les actions hors de la zone Euro. Autrement dit, la performance prise en compte pour chaque action est la performance dans leur devise locale. Si General Motors progresse de 3 % en Dollar, TrioPlus considérera ces 3 %, et non 3 % impacté de la variation de la parité Euro/Dollar.

► **Comment le fonds se valorise-t-il d'ici à l'échéance ?**

La durée de placement recommandée est de 8 ans, pour profiter pleinement des performances et des garanties offertes par TrioPlus. D'ici à l'échéance, la valeur liquidative du fonds fluctuera selon plusieurs paramètres, et pourra donc être différente de la valeur liquidative garantie. Elle fluctuera plus particulièrement en fonction de sa durée de vie résiduelle, des taux d'intérêt et du cours des actions du panier.

Cette valeur liquidative est calculée une fois par semaine et publiée chaque Mercredi.

SG n'agit pas en tant que conseiller et ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la souscription ou de l'acquisition de ce produit. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.



Document non contractuel

TRIOPLUS

NOTICE D'INFORMATION
FCP CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES
CODE SICOVAM : 97 187

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

SOCIÉTÉ DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION
LYXOR ASSET MANAGEMENT

DEPOSITAIRE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR
LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LYXOR ASSET MANAGEMENT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
COOPERS & LYBRAND AUDIT

COMPARTIMENT : Non
NOURRICIER : Non

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

CLASSIFICATION

Garanti ou assorti d'une protection.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de garantir à échéance le capital initialement investi. Le capital remboursé à échéance sera égal au montant le plus élevé entre un pourcentage variable (compris entre 100 % et 300 %) du capital initial et une participation (comprise entre 80 % et 120 %) à la valeur moyenne d'un panier d'actions internationales.

Les Actions composant initialement le Panier (tels que définis ci-dessous) sont les suivantes :

Dénomination	Secteur	Code Reuter	Pays	Bourse
Canon	Electronique	7751.T	Japon	Tokyo
Carrefour	Distribution	CARR.PA	France	Paris
CGNU	Assurance	CGNU.L	Royaume-Uni	Londres
Chevron	Pétrole	CHV.N	Etats-Unis	NYSE
Commerzbank	Banque	CBKG.DE	Allemagne	Frankfort (Xetra)
Danone	Agroalimentaire	DANO.PA	France	Paris
Du Pont de Nemours	Chimie	DD.N	Etats-Unis	NYSE
Ericsson	Télécommunications	LMDB.ST	Suède	Stockholm
General Motors	Automobile	GM.N	Etats-Unis	NYSE
Lafarge	Matériaux de construction	LAFP.PA	France	Paris
Pfizer	Pharmacie	PFE.N	Etats-Unis	NYSE
Sony	Electronique	6758.T	Japon	Tokyo
Total Fina Elf	Pétrole	TOTF.PA	France	Paris
Toyota	Automobile	7203.T	Japon	Japon
UBS	Banque	UBSZ.S	Suisse	Zürich

Risque de change : la valeur liquidative étant libellée en Euro, aucun risque de change pour un investisseur en Euro.

Au cours de la période de souscription comprise entre le 16 avril 2001 et le 27 juin 2001, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.

GARANTIE

Établissement garant : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

La garantie donnée par la Société Générale au FCP porte sur la valeur liquidative finale, soit celle du 24 juin 2009. Cette valeur liquidative garantie (ci-après, la « **Valeur Liquidative Garantie** ») est définie comme étant celle qui permet, à tout porteur ayant souscrit ses parts entre le 16 avril 2001 (inclus) et le 27 juin 2001 (inclus), et en demandant le rachat sur la base de la valeur liquidative du 24 juin 2009, de bénéficier d'une valeur liquidative de rachat définie selon les cas ci-dessous :

Premier cas :

Lors des 7^e et 8^e années, le cours de clôture de chacune des 15 Actions du Panier constaté à chacune des 8 Dates de Constatations Trimestrielles (telles que définies ci-après) a toujours été supérieur à 60 % de son Cours Initial.

La Valeur Liquidative Garantie est alors égale au plus élevé des deux montants suivants :

- 1) **VLR x 300 %.**
- 2) **VLR x 120 % x Valeur Finale du Panier.**

Où VLR signifie la valeur liquidative de référence, soit la plus haute valeur liquidative constatée entre le 16 avril 2001 inclus et le 27 juin 2001 inclus (hors commissions de souscription).

Exemples chiffrés :

Hypothèses :

- Aucune action ne cote en dessous de 60 % de son Cours Initial lors des 8 Dates de Constatations Trimestrielles ;
- La Valeur Finale du Panier est de 200 % ;
- L'investissement initial du porteur de parts est de 100 EUR ;

A l'échéance, l'investisseur reçoit le montant le plus élevé entre les deux montants suivants :

Montant 1 = VLR x 300 % = 300 EUR

Montant 2 = VLR x 120 % x Valeur Finale du Panier = 100 x 120 % x 200 % = 240 EUR

L'investisseur qui a initialement investi 100 Euros reçoit donc, le 24 juin 2009, un montant égal à **300 Euros**. Il réalise une performance de 200 % et le taux actuariel de son investissement est de 14,72 %.

Deuxième cas :

Lors des 7^e et 8^e années, au moins une des 15 Actions du Panier a connu un cours de clôture inférieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à l'une des 8 Dates de Constatations Trimestrielles.

La Valeur Liquidative Garantie est alors égale au plus élevé des deux montants suivants :

- 1) **VLR x [100 % + (25 % x N)]**
- 2) **VLR x [80 % + (5 % x N)] x Valeur Finale du Panier**

Où :

N est égal au nombre de Dates de Constatations Trimestrielles successives à partir du 28 septembre 2007 précédant celle à laquelle, pour la première fois, une Action du Panier a un cours de clôture inférieur ou égal à 60 % de son Cours Initial.

Les Dates de Constatations Trimestrielles sont les suivantes : le 28 septembre 2007, 31 décembre 2007, 31 mars 2008, 30 juin 2008, 30 septembre 2008, 31 décembre 2008, 31 mars 2009 et 22 juin 2009. Si, pour une Action du Panier, l'un de ces jours n'est pas un jour de Bourse, le calcul prendra en compte son cours de clôture du jour de Bourse suivant.

Valeur Finale du Panier : moyenne arithmétique, calculée le 24 juin 2009, des Valeurs du Panier.

Valeur du Panier : calculée à chaque Date de Constataction Annuelle, elle est égale à la moyenne arithmétique des Evolutions de chaque Action du Panier ; les Valeurs du Panier inférieures à 100 % seront réputées être égales à 100 %.

Evolution : signifie, à une Date de Constataction Annuelle, pour une Action du Panier donnée, le rapport entre (i) son cours de clôture constaté à cette date et (ii) son Cours Initial. Ce résultat est exprimé en pourcentage.

Cours Initial : signifie, pour une Action du Panier, son cours de clôture sur la bourse y afférente constaté le 27 juin 2001 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, son cours de clôture du jour de Bourse suivant.

Les Dates de Constatations Annuelles sont les suivantes : le 27 juin 2002, 27 juin 2003, 28 juin 2004, 27 juin 2005, 27 juin 2006, 27 juin 2007, 27 juin 2008, 22 juin 2009. Si, pour une Action du Panier, l'un de ces jours n'est pas un jour de Bourse, le calcul prendra en compte son cours de clôture du jour de Bourse suivant.

Panier : signifie le panier équi pondéré composé des 15 Actions.

Action : signifie une action de la liste ci-dessus.

Jour de Bourse : signifie, pour chaque Action, tout jour où la bourse sur laquelle l'Action est cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier.

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Exemples chiffrés :

Vous avez investi initialement 100 Euros, et la Valeur Finale du Panier est de 200 %.

Si une action au moins clôture en-dessous de 60 % de sa valeur initiale,		vous recevez à l'échéance le montant le plus élevé entre :	
A la date...	N	Le montant (i) ci-dessous, soit $VLR \times (100 - 25 \times \%)$	Et le montant (ii) ci-dessus, soit $VLR \times (60 - 25 \times \%) \times$ Valeur Finale du Panier
28-sep-07	0	100	160
31-déc-07	1	125	170
31-mars-08	2	150	180
30-juin-08	3	175	190
30-sep-08	4	200	200
31-déc-08	5	225	210
31-mars-09	6	250	220
22-juin-09	7	275	230

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP entre le 16 avril 2001 (inclus) et le 27 juin 2001 (inclus) et demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 24 juin 2009 bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les parts du FCP souscrites postérieurement au 27 juin 2001 (sur la base de la valeur liquidative du jour de souscription de ces parts) et dont le rachat est demandé sur la base de la valeur liquidative du 24 juin 2009 bénéficieront d'une protection à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 24 juin 2009 ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.

La société de gestion du FCP exercera la garantie pour le compte du fonds. Dans l'hypothèse où, le 24 juin 2009, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (le 24 juin 2009), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP gère, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers français ou des pays de l'OCDE : actions et autres titres de capital, obligations et autres titres de créance ainsi que leurs produits dérivés.

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, zones géographiques, taux, indices, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-dessus. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP. Dans ce cadre, le FCP pourra également prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille au risque de devises.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois d'avril.
Première clôture : 24 avril 2002.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

100 EUR (soit la contre-valeur de 655,96 FRF)

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Hédomadaire, établie chaque mercredi (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré à Paris, le jour ouvré précédent) dans la mesure où le FCP n'a jamais atteint 80 millions d'euro, et quotidienne s'il a franchi ce seuil, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS

Les souscriptions et les rachats sont centralisés, à 13h00 (heure de Paris) le jour ouvré à Paris précédant le jour de calcul de la valeur liquidative par LYXOR ASSET MANAGEMENT et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION

- Jusqu'au 27 juin 2001 (inclus) : 4,50 % maximum de la valeur liquidative rétrocedable aux tiers.
- A compter du 28 juin 2001 : 4,50 % maximum de la valeur liquidative rétrocedable aux tiers, dont 2 % maximum acquis à Lyxor Asset Management.

COMMISSION DE RACHAT

- 2 % maximum de la valeur liquidative dont 1 % acquis au FCP.
- Néant le 24 juin 2009.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM

1,50 % T.T.C. de l'actif net imputé sur le compte de résultats du fonds.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur les points suivants:

- (i) une action du Panier ("l'Action") pourra être remplacée, par la société de gestion, par une autre action si l'un des événements suivants affectait l'Action:
- offre publique d'achat ou offre publique d'échange sur l'Action;
 - fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par un tiers;
 - fusion ou absorption de l'émetteur de l'Action avec ou par l'émetteur d'une autre action comprise dans le Panier;
 - scission de l'émetteur de l'Action donnant lieu à la création d'actions nouvelles;
 - prise de participation supérieure à 20 % dans le capital de l'émetteur de l'Action par l'émetteur d'une autre action du Panier;
 - interruption définitive de la cotation de l'Action sur la bourse considérée (autre que dans le cas de liquidation défini ci-dessous), changement de compartiment de la cotation ou transfert de la cotation de l'Action sur une autre bourse (sauf si le mode de publication de son cours résultant du changement ou du transfert est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP);
 - nationalisation de l'émetteur de l'Action;
 - tout autre événement de même nature pouvant entraîner des effets similaires, si l'un de ces événements survient à ou avant le 24 juin 2009.

(ii) une Action ne pourra être remplacée, par la société de gestion, que par :

- une action cotée en bourse à laquelle a droit le titulaire d'une Action en conséquence de la survenance d'un des événements ci-dessus, ou
- une action qui (a) ne fait pas partie du Panier, et (b) appartient au même secteur d'activité économique que l'Action qui est remplacée, ou dont l'émetteur a une qualité de crédit équivalente à celle de l'émetteur de l'Action qui est remplacée, et (c) fait l'objet d'un marché large et liquide et dont le mode de publication du cours est reconnu comme étant satisfaisant par l'autorité de tutelle du FCP.

(iii) la liquidation de l'émetteur de l'Action donnera lieu à la prise en compte d'une valeur de marché de l'Action qui pourra entraîner une évolution négative de ladite Action.

(iv) les porteurs de parts du FCP seront informés du remplacement d'une Action par une autre action selon les modalités suivantes :

- affichage au siège social de la société de gestion et
- information particulière par la société de gestion ou la personne assurant la commercialisation des parts du FCP.

DURÉE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 8 ans.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS

Offert au public (personnes physiques et personnes morales).

DOMINANTE FISCALE

Le FCP peut servir de support de contrat en assurance vie.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

LIBELLÉ DE LA DEVISE DE COMPTABILITÉ : EUR

Adresse de la Société de Gestion

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

Adresse du gestionnaire financier par délégation

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

Adresse du dépositaire

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29, boulevard Haussmann – 75009 PARIS

Adresse des Établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats

LYXOR ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative :

LYXOR ASSET MANAGEMENT, et les guichets des Établissements domiciles des souscriptions et des rachats.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande. La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 12 avril 2001

Date d'édition de la notice d'information : 12 avril 2001